



Fédération Autonome de la Fonction Publique COMPTRE RENDU

Avenir de la Fonction publique - Parcours professionnels, carrières et rémunérations Conclusion d'un an d'échanges, enfin la sortie du tunnel ?

Le 16 juin 2015 s'est tenue dans les locaux de Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique –DGAFP- la réunion conclusive de plus d'un an de débats, d'échanges et de négociations à propos de la thématique « Avenir de la Fonction publique - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations -PPCR- sous la présidence de la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, accompagnée de membres de son cabinet et de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique -DGAFP- ainsi que de représentants des Directions générales des Collectivités locales -DGCL- et des Hôpitaux -DGOS-.

L'ensemble des organisations syndicales membres du Conseil commun de la Fonction publique était présent, dont la **FA-FP**, ainsi que des représentants des employeurs territoriaux et hospitaliers au travers des associations d'élus.

La FA-FP était représentée par son Président Bruno Collignon, accompagné par Jacky Cariou, Éric Desroches et Pascal Kessler.

En introduction à cette réunion, après avoir rappelé la nécessité de conforter la Fonction publique et ses fonctionnaires, la Ministre a annoncé à l'ensemble des participants qu'à la suite du courrier de l'intersyndicale adressé au Premier ministre en date du 13 mai dernier, le gouvernement présentait de nouvelles propositions qui feront l'objet d'un protocole d'accord qui devra recevoir obligatoirement un accord majoritaire des organisations syndicales représentatives. En cas de désaccord, « **ces propositions seront retirées** ».

La ministre a communiqué les éléments suivants :

- négociation au printemps 2016 sur la valeur du point d'indice ;
- calendrier resserré concernant la revalorisation des grilles indiciaires de toutes les catégories (A, B, C) s'étalant de 2017 à 2020 ;
- intégration d'une partie du régime indemnitaire dans le traitement indiciaire, dès 2016 pour la catégorie B ;
- intégration en 2017, et 2017/2018, respectivement pour les catégories C et A ;
- une catégorie C composée de 3 grades, avec la fusion des échelles 4 et 5 ;
- revalorisation des grilles atypiques ;
- revalorisation et reconnaissance des diplômes de la filière médico-sociale.

../..

La **FA-FP** a apprécié ces nouvelles propositions qui semblent aller dans le bon sens, sous réserve et dans l'attente de disposer de tous les documents afférents à l'étude des dossiers. Compte tenu de la restructuration de la catégorie C en 3 grades, nous avons particulièrement insisté sur la pertinence d'intégrer à la négociation la problématique des cadres d'emplois atypiques.

Toutes les composantes de la **FA-FP** seront très prochainement invitées à se positionner sur l'ensemble des propositions issues des débats sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations -PPCR- tant au niveau des grilles indiciaires pour les trois catégories, que des propositions de reclassement envisagées, que des conditions de déroulement de carrière, que des futures conditions de négociations.

Le calendrier présenté est le suivant :

- le 22 juin, réunion technique sur l'ensemble des propositions ;
- le 30 juin et le 6 juillet, réunion sur le projet de protocole d'accord et,
- le 9 juillet, réunion conclusive sur le protocole d'accord en présence de la ministre.

La **FA-FP** devra rendre son avis avant le 15 septembre.

